

Le 10 janvier 2017, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 16 janvier 2017 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 16 janvier 2017, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de : M. Georges CHAVANELLE qui a donné pouvoir à M. Patrick PISSON, M. Laurent CLÉMENT qui a donné pouvoir à M. Serge TARDY, M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Patrick JOMAIN, M. Christian PERRAUD qui a donné pouvoir à Mme Françoise BOTTI, M. Bernard PUGEAUT qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, Mme Karine DOURIAUT qui a donné pouvoir à Mme Véronique CHARLOT, et M. Serge MAITRE excusé.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la réunion du 19 décembre 2016.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération : Projet de regroupement par conventionnement de l'école
- Délibération : Décision Modificative n° 4 - Budget communal 2016

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire précise que la clôture du Budget Communal d'investissement 2016 intervenant le 31 décembre 2016, il convient pour assurer le paiement des dépenses non mandatées et la perception des recettes, de voter l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017, lors du vote du Budget de la Commune.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter ressort à 6 200,00 €.

AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget communal 2017.

DÉLIBÉRATION : RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire précise que la clôture du Budget Assainissement d'investissement 2016 intervenant le 31 décembre 2016, il convient pour assurer le paiement des dépenses non mandatées et la perception des recettes, de voter l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017, lors du vote du Budget de l'assainissement.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter ressort à 15 000,00 €.

AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget assainissement 2017.

DÉLIBÉRATION : SYDESL - EXPLOITATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « Exploitation, entretien, maintenance de l'Éclairage Public » (dossier n° 126059_ENEP) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 1 397,23 € TTC, à la charge de la commune.

Cet exposé entendu,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 397,23 € TTC, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

DÉLIBÉRATION : SYDESL - ÉCLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT SYSTÉMATIQUE DES SOURCES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « Renouvellement systématique des sources » (dossier n° 126060_ENEP) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 4 124,74 € TTC, à la charge de la commune.

Cet exposé entendu,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 4 124,74 € TTC, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

DÉLIBÉRATION : MBA - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE ADS

Vu la loi ALUR du 29 mars 2014 confirmant l'arrêt de la mise à disposition gratuite des services de l'État au 1er juillet 2015 en matière d'instruction des actes du droit des sols,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R.423-15,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais au 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCMB du 13 décembre 2016 approuvant la convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAMVAL du 15 décembre 2016 approuvant la convention,

Considérant la nécessité de prévoir l'harmonisation de la facturation du service, avec le service ADS de la MBA ;

Le rapporteur entendu,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver le modèle de convention, joint en annexe, pour adhérer au service ADS,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION : PROJET DE REGROUPEMENT PAR CONVENTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle de l'école de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES et les différents échanges avec l'Éducation Nationale sur l'avenir de celle-ci.

Après l'exposé entendu et les débats sur l'avenir de notre école,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à un projet de regroupement par conventionnement de notre école, avec une

commune voisine, dès la rentrée scolaire 2017.

Madame le Maire et la commission « Avenir de l'école » restent en contact avec les services de l'Éducation Nationale pour les travaux et les avancées de ce projet.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNAL 2016

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il faut procéder à une régularisation du montant des crédits budgétaires pour l'emprunt, sur le budget communal 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		3 200,00 €
D 2184 : Mobilier	3 200,00 €	

QUESTIONS DIVERSES

PLU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'audience au Tribunal Administratif de la requête de M. MAUGUIN contre le PLU, s'est déroulée le 13 janvier 2017.

Maître GRILLON, avocate de la Commune, a assisté à cette audience afin de représenter la Commune.

Le délibéré sera connu sous 3 semaines.

Madame le Maire informera le Conseil Municipal, par mail, du résultat du jugement.

Assainissement

M. JOMAIN fait un point sur les plans de géoréférencement des réseaux d'assainissement envoyés par M. VIARD.

Des informations manquent sur ces plans (réseau incomplet, regards et tabourets de branchement non identifiés), ils présentent des incohérences, voire certaines erreurs. M. JOMAIN prendra contact avec M. VIARD pour lui demander de reprendre ces plans pour les compléter et les rectifier le cas échéant.

Salle des fêtes

L'alarme de la salle des fêtes s'est récemment déclenchée inopinément, notamment de nuit.

M. JOMAIN a contacté l'entreprise « Mâcon communication » qui interviendra le 20 janvier prochain, afin de trouver une solution à ce dysfonctionnement.

Projets 2017

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les éventuels travaux, aménagements, opérations futures et achats à réaliser cette année, afin d'anticiper les chiffrages pour le budget primitif. Quelques pistes d'investissement ont été soumises par le conseil.

Autre sujet de discussion abordé : les remplacements de Mme GAUDRIOT - fin du CCD le 31 mars 2017, et de M. RAPHANEL - départ en retraite le 30 juin 2017.

M. JOMAIN contactera des entreprises de nettoyage pour faire établir des devis pour l'entretien des bâtiments communaux.

La prochaine réunion est prévue le lundi 27 février 2017 à 18 h 30.